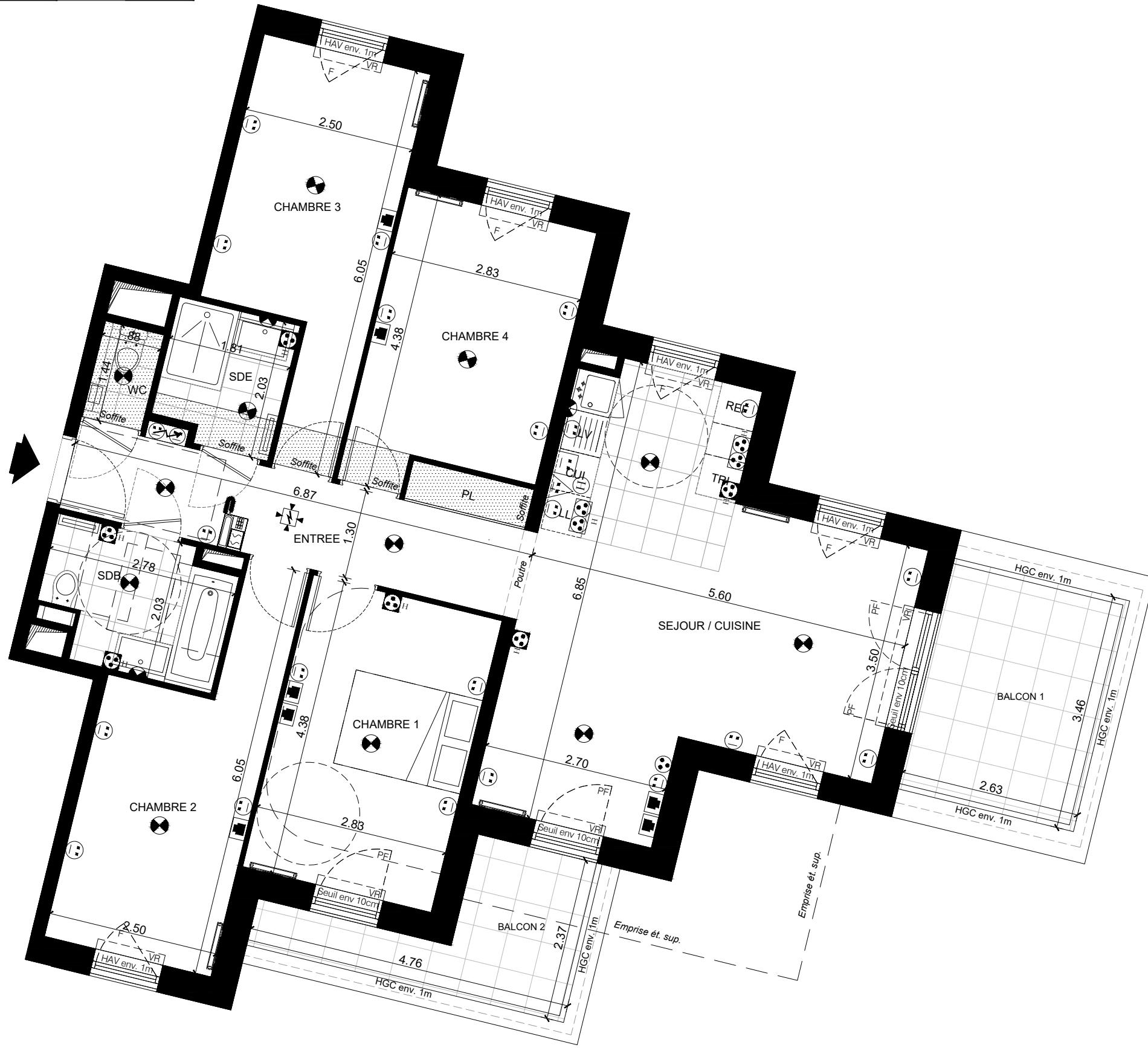




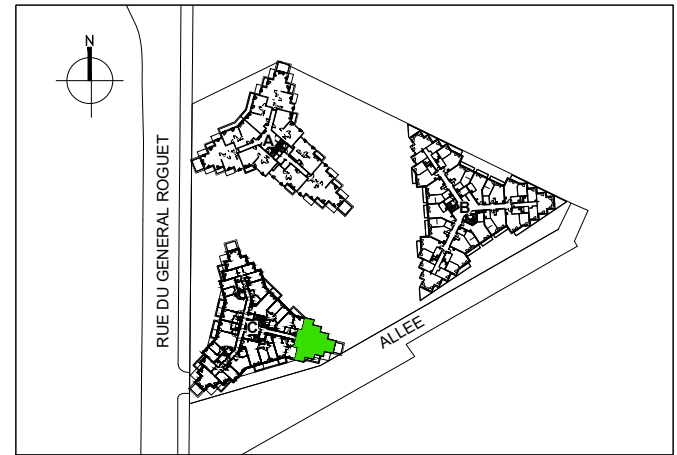
N°C202



  
**PRYSM**  
 Rue du Général Roguet - 92110 CLICHY



  
 Construire l'avenir ensemble®



**LOT N° C202**  
Appartement 5 pièces - 2ème étage

ENTREE	10.02 m <sup>2</sup>
SEJOUR / CUISINE	28.47 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	12.40 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	11.74 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	11.74 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 4	11.27 m <sup>2</sup>
SALLE DE BAIN	4.97 m <sup>2</sup>
SALLE D'EAU	3.48 m <sup>2</sup>
WC	1.26 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL SURFACE HABITABLE</b>	<b>95.35 m<sup>2</sup></b>
BALCON 1	9.11 m <sup>2</sup>
BALCON 2	6.45 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL SURFACE(S) ANNEXE(S)</b>	<b>15.56 m<sup>2</sup></b>

**LEGENDE**

Douille DCL en applique / en plafond	Luminaire extérieur en applique étanche	
PC 2x10/16A+T	PC 2x10/16A+T étanche	
PC 2x10/16A+T commandée	Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée	
Alimentation hotte	PC 2x20A+T	
1 PC 2x10/16A+T en hauteur / plan de travail	2 PC 2x10/16A+T en hauteur / plan de travail	
Sèche-serveiette électrique	PC 2x32A+T	
Prise RJ45 ( VDI et TV)	Combiné intérieur vidéophone	
Robinet de puisage	F Fenêtre	REF Réfrigérateur
Radiateur	PF Porte Fenêtre	LV Lave Vaisselle
Volet Roulant	VR Volet Roulant	LL Lave Linge
Tableau électrique	PV Pare Vue	CUI Cuisson
Gaine Technique logement	HGC Hauteur Garde-Corps	TRI Tri sélectif
Soffite	HAP Hauteur Allège Pleine	PL Placard
Retombée de poutre	HAV Hauteur Allège Vitrée	

**DATE :** 23/01/2020      **INDICE :** 2



**NOTA:**  
 -Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires lors de la réalisation.  
 -Les surfaces indiquées sont approximatives conformément à l'article R261-25 du CCH.  
 -Les retombées, soffites, faux-plafonds, trappes de visite, gaines, canalisations, radiateurs, l'emplacement des équipements et implantations électriques, ainsi que la hauteur sous plafond et la hauteur des seuils et allèges sont figurés à titre indicatif.  
 -La hauteur des seuils correspond à la différence de niveau entre les sols finis intérieurs et extérieurs, ne tient pas compte de l'obstacle à enjamber.  
 -Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'équipement électroménager et mobilier éventuellement indiqué sur plan n'est pas fourni.